

## L'IMPORTANCE DE CES NÉGOCIATIONS POUR LE GROUPE 1

La ronde de négociation actuelle n'est pas qu'une question de salaire ou d'avantages sociaux. L'avenir de notre travail en dépend. Les travailleurs et travailleuses du groupe 1 doivent savoir ce qu'il en est.

La direction a ouvertement dit qu'elle veut fermer ses comptoirs de vente au détail. Postes Canada a publiquement demandé que le moratoire sur les bureaux de poste en région rurale soit levé afin de pouvoir les fermer ou les franchiser.

L'employeur ne cache pas sa volonté de mettre en place une main-d'œuvre flexible. Dans son mémoire destiné à la Commission d'enquête sur les relations de travail, Postes Canada affirme que les dispositions actuelles des conventions collectives limitent ses options en matière de dotation du groupe 1. Elle considère que les propositions du Syndicat viendraient restreindre encore davantage sa capacité à moduler sa main-d'œuvre selon la fluctuation des volumes.

Si Postes Canada fait comme bon lui semble, les travailleurs et travailleuses des postes en subiront les conséquences. De bons emplois de jour stables, ceux qui nous permettent de nourrir nos familles, seront perdus. Si nous perdons ces emplois, ce sera pour de bon.

Les membres du groupe 2 subissent déjà les effets de la séparation du tri et de la livraison. Lorsqu'il y aura en plus l'acheminement dynamique et la répartition de la charge de travail, les itinéraires et le nombre d'heures disponibles diminueront encore davantage. De nombreux membres du groupe 2 pourraient intégrer le groupe 1 au moment même où des postes se feront supprimer.

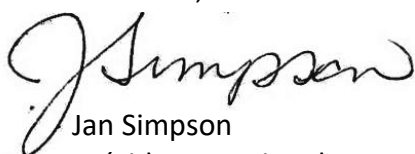
Comme si ce n'était pas assez, l'employeur met à l'essai l'intelligence artificielle et l'automatisation pour remplacer le travail fait aux comptoirs, dans les postes de facteurs et factrices et dans les installations. Si nous ne nous serrons pas les coudes pour défendre nos emplois, nous risquons de perdre à jamais du travail stable et syndiqué.

La ronde de négociation actuelle aura des conséquences sur nous tous, quelle que soit notre classe d'emplois ou notre unité. Nous devons rester solidaires, informés et prêts à montrer à l'employeur que nous n'accepterons pas l'érosion de nos emplois ni des collectivités qui comptent sur nous.

L'interdiction de travailler des heures supplémentaires demeure en vigueur à l'échelle nationale.

Pour recevoir par courriel les dernières nouvelles du Syndicat, abonnez-vous à Somm@ire : [www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp](http://www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp).

Solidarité,



Jan Simpson  
Présidente nationale

2023 – 2027 Bulletin n° 296

ET/mc scfp 1979/se-bt sepb225

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >

Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.

